

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Huit, le Lundi 28 Juillet à 18 Heures, Le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 Juillet, conformément à l'article L.2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

M.M LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mlle MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M.M VITALI, MARY, BASTELICA, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme SAMPIERI, M. D'ORAZIO, Mme FENOCCHI, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme DEBROAS	à	M. LUCIANI
M. AMIDEI	à	Mme PASQUALAGGI
Mme FERRI-PISANI	à	Mme CURCIO
Mme TOMI	à	M. COMBARET
M. MARCANGELI	à	Mme FENOCCHI

**Etaient absents :**

M. ZUCCARELLI, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, M. CORTEY, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	35
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 28 Juillet 2008

Délibération N°2008/ 169

**Mise en place d'actions de prévention dans les quartiers.**

## **Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

En complément des actions menées par la Direction de la Jeunesse, notamment avec l'accueil des enfants et des adolescents en Centres de Loisirs Sans Hébergement et par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la CAPA (sorties et animations sportives et ludiques), la Ville, en partenariat avec la FALEP de la Corse-du-Sud s'engage dans une démarche de prévention de la délinquance dans les quartiers en ciblant des actions pour les enfants et les adolescents.

Pour cet été 2008, il s'agit de permettre à des jeunes, de 6 à 18 ans résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (CUCS), ne partant pas en vacances et ne participant pas aux activités proposées par les associations ou les collectivités publiques de bénéficier d'activités sportives, éducatives et de loisirs pendant cette période.

Cette démarche vise à aller à la rencontre de ces jeunes qui passent l'été dans leurs quartiers et à les mobiliser sur activités ludiques.

Les actions se déclinent en fonction des publics et des centres d'intérêt :

- Présence soutenue d'éducateurs spécialisés sur les lieux de vie des jeunes (quartiers, plages, centre ville en soirée),
- Organisation d'un centre de loisirs sans hébergement pour les enfants de 6 à 12 ans au tarif symbolique de 1€ par jour,
- Organisation de plusieurs séjours de 2 à 3 jours à l'extérieur d'Ajaccio,
- Organisation d'activités pour les adolescents,
- Organisation d'activités sportives en soirée,
- Participation aux manifestations programmées par la Ville ou par les associations de quartier (fêtes, tournoi de football...),
- Présence d'éducateurs et de correspondants de nuit dans le centre ville (de 21h à 1h du matin) et les quartiers (de 17h à 21h).

Au total, ces actions concerneront plus de deux cents enfants et adolescents.

## **CONSIDERANT :**

La volonté de la Ville de mettre en place un programme spécifique d'activités sportives et ludiques à destination des jeunes de 6 à 18 ans résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville durant la période estivale 2008

## **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

- **d'accorder** une subvention de 2 000 € à la FALEP de la Corse-du-Sud pour la mise en place du projet « Quartiers en vacances »,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette action.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2008, chapitre 011.

**Les membres du Conseil Municipal voudront bien en délibérer.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**ouï l'exposé de Monsieur François PIERI, Adjoint délégué,**  
**et après en avoir délibéré**

Vu, la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,  
Vu, la loi 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,  
Vu, la loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,  
Vu, le Code Général des Collectivités Locales,

**CONSIDERANT :**

La volonté de la Ville de mettre en place un programme spécifique d'activités sportives et ludiques à destination des jeunes de 6 à 18 ans résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville durant la période estivale 2008

L'avis favorable de la Commission Municipale compétente du 23 juillet 2008,

**ACCORDE**  
**à l'unanimité de ses membres**  
**présents ou représentés**

Une subvention de 2 000 € à la FALEP de la Corse-du-Sud pour la mise en place du projet « Quartiers en vacances »,

**AUTORISE Monsieur LE MAIRE**

à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette action.

**PRECISE**

que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette action sont inscrits au budget primitif 2008, chapitre 011.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie.

.....  
**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO les jour, mois et an que dessus.**

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**LE DEPUTE- MAIRE,**

**Simon RENUCCI**